



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 4

Rectificatif PV du 11 Avril

Réunion du 11 Avril 2022

Président : N. BRUNEL

Membres : MM. DUPUIS Marc, GIRODON Philippe, MICHELAS François, BRET Vincent, PROTOY Baptiste

Excusé : M. CHABAT Maurice

Prenant en considération les dispositions arrêtées à la dernière l'AG de la LAuRA Foot, la Commission dresse un état de la situation des clubs Départementaux à l'égard des obligations imposées au Statut de l'Arbitrage et au Statut Aggravé. Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 30 Avril 2022 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé et le seront pour la saison 2022/2023. Ce procès-verbal ne tient pas compte du nombre de matchs réalisés durant la saison 2021/2022.

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre d'année(s) d'infraction	Nombre de mutés
LALEVADE PORTES HAUTES CEVENNES	581869	D1	1 Arbitre Majeur	120 €	1	4
MONTELIER US	521473	D3	1 Arbitre	50 €	1	4
VEYRAS OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE	504370	D1	1 Arbitre Majeur	120 €	1	4

La Commission précise :

En séniors, obligation d'avoir :

D1 : 2 arbitres majeurs de plus de 21 ans.

D2 : 1 arbitre majeur de plus de 21 ans.

D3 et D4 : 1 arbitre (quel que soit son âge)

D5 : pas d'obligation

En jeunes, obligation d'avoir :

U15 ou U18 D1 : 1 jeune arbitre (plus de 13 ans et moins de 23 ans)

U15 ou U18 D2-D3 ou D4 : pas d'obligation

Les dates importantes :

Parution avant le 30 Juin 2022 du tableau définitif ajusté avec le nombre de matchs arbitrés pour chaque arbitre.

Prise de licence avant le 31 Août 2022 pour couvrir son club.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Marc DUPUIS